

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Le 11 octobre 2022

Monsieur Philippe Gribreauval  
Président-directeur général  
CISSS de la Montérégie-Ouest

**Objet : Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant la formation et l'encadrement de la stimulation du langage par les éducateurs**

Monsieur le Président-directeur général,

Conformément à LSSSS art 370.7 donnant la responsabilité au comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) de « *donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre* », nous répondons favorablement à la demande d'avis a été soumise à notre attention.

Considérant que :

- « La mise en place d'approches collaboratives dans la prestation de services ciblant le langage ou la communication requiert des habiletés et connaissances de la part des éducateurs, mais aussi des compétences chez les orthophonistes pour assurer un encadrement réussi. » (OOAQ, 2020);
- « L'employeur a la responsabilité de s'assurer que les conditions nécessaires au bon déroulement des interventions réalisées par un éducateur et à la collaboration avec l'orthophoniste soient mises en place. » (OOAQ, 2020);
- L'avis demandé par un regroupement d'orthophonistes du CISSS de la Montérégie-Ouest soulève les lacunes suivantes sur la formation et l'encadrement des éducateurs spécialisés au programme DI-TSA-DM-DL 0-6 ans :
  - Formation spécifique pour intervenir en stimulation du langage des éducateurs spécialisés incomplète;
  - Compréhension des rôles des intervenants (orthophonistes et éducateurs) à consolider;
  - Organisation du travail afin que l'orthophoniste réalise son rôle de personne-ressource auprès de l'éducateur spécialisé à consolider.
- La demande d'avis converge avec les ambitions du CISSS de la Montérégie-Ouest de se démarquer par « l'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population et son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion [...] » (intranet CISSS de la Montérégie-Ouest, page consultée le 2022-08-09). D'ailleurs, les membres des directions

consultées sont en recherche de solutions, dont le déploiement est en cours ou à venir, pour honorer cette ambition.

Considérant que, dans le cadre du mandat du CECM, nous avons été informés des travaux en cours lors de consultations avec les directions et les professionnels concernés, nous attirons votre attention sur les actions en cours et à venir en lien avec les enjeux relevés dans la demande d'avis :

- Des modules de formations pour les techniciens en éducation spécialisée (TES) (composante DL) sont en rédaction et débiteront à l'automne 2022 par le Cégep de La Pocatière via le budget de formation de la direction (volet 2);
- La direction prévoit s'inspirer de l'expérience de l'équipe DL et adapter l'offre de formation au programme DI-TSA;
- Un comité composé d'orthophonistes est déjà existant au programme 0-6 ans et collabore avec la direction en lien avec la formation et l'encadrement des éducateurs pour la stimulation du langage;
- L'implantation des lignes directrices sur l'encadrement des éducateurs dans un contexte de stimulation langagière est en réalisation;
- Le guide d'intervention en déficience langagière DL-0-6 ans, version révisée, prévoit une section pour outiller l'orthophoniste dans son rôle d'encadrement et est maintenant disponible sur l'intranet.

Le CECM est d'avis que les travaux en cours nous apparaissent des solutions adéquates vis-à-vis la problématique et que les offres de formations actuelles et à venir, destinées aux éducateurs intervenant en langage des différents programmes, sont de mise.

Voici les solutions que nous vous proposons d'apporter rapidement :

- Assurer le respect des actes réservés par l'orthophoniste par l'entremise des gestionnaires des équipes;
- Vérifier que les orthophonistes se sentent outillés dans leur rôle et offrir du support clinique au besoin;
- S'assurer que les éducateurs prennent connaissance du document de l'OOAQ.

En terminant, comme le CECM a le mandat de donner son avis sur l'organisation et la distribution des services, celui-ci souhaite avoir un suivi de la situation.

Soyez assuré que notre avis s'inscrit bien dans une démarche de collaboration et que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire se tient disponible pour tout autre avis subséquent ou mandat qui lui est confié.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité exécutif du conseil multidisciplinaire,



Cynthia Lavoie  
Présidente

CL/lm